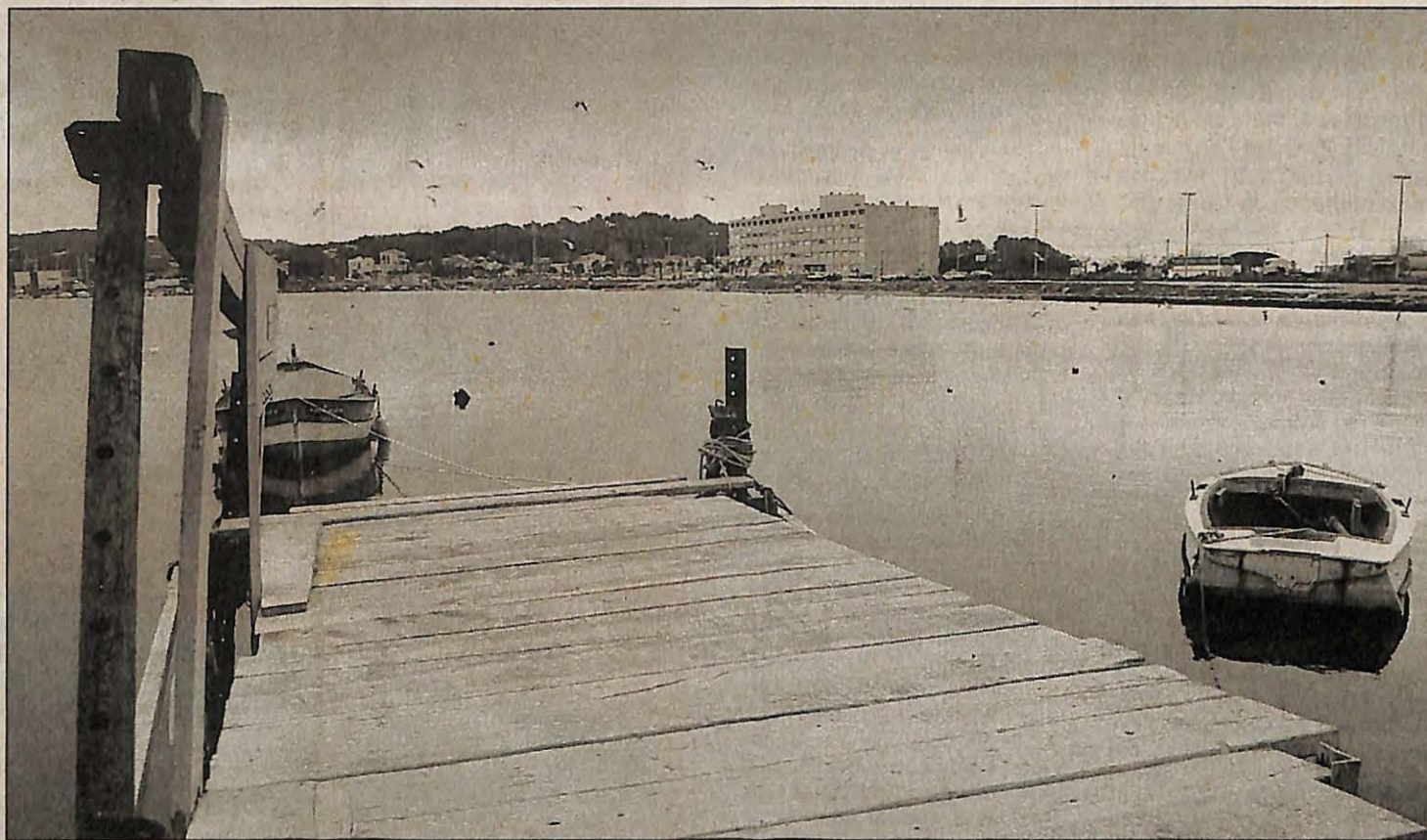


# L'isthme en ligne de mire

PIF  
PAF

Le conseil municipal de mercredi dernier s'est prononcé sur de nombreux points parmi lesquels figurait l'avenir immédiat du site des Sablettes

Les élus seynoises ont travaillé tous azimuts mercredi soir, au cours de la dernière réunion 96 du conseil municipal. Quelques augmentations ont été annoncées en particulier en ce qui concerne le secteur funéraire (+ 2 % au lieu des 5 annoncés, grâce à une âpre négociation menée par l'opposition). Et puis, quelques bonnes nouvelles aussi comme l'avancement du projet d'aménagement de l'isthme, ou encore l'annonce réitérée par le maire que 97 ne verrait aucune augmentation des impôts locaux (Voir par ailleurs) !



L'aménagement de l'isthme des Sablettes était aussi à l'ordre du jour du dernier conseil municipal de l'année 96. 1997 devrait voir aboutir un certain nombre de décisions et projets le concernant.

(Photo Stéphane Doussot.)

diaire d'un concours et la constitution d'un jury qui désignera ce maître d'œuvre.

Enfin, dans les questions diverses présentées en toute fin de réunion, un troisième

projet de délibération était proposé. Il y était question des remarques formulées au cours de la première phase de la concertation, mais aussi de la suite des événements :

ganisée pendant un mois avec la désignation d'un commissaire enquêteur et une mise à disposition des documents techniques du projet (...) Des réunions publiques seront organisées.

## PROJET A SÉLECTIONNER

"La Ville a (...) le souhait de poursuivre la concertation publique tout au long de l'élaboration du projet, et répondre ainsi aux demandes exprimées dans ce sens."

"Ainsi, au terme de la procédure du concours pour la désignation de la maîtrise d'œuvre, les 3 équipes sélectionnées exposeront publiquement leurs propositions durant une semaine. Le conseil municipal déterminera le lauréat."

"L'équipe de maîtrise d'œuvre réalisera ensuite le projet définitif. A ce stade, une enquête publique sera or-

Le commissaire enquêteur établira un rapport d'enquête et, au terme de la procédure, le conseil municipal tirera le bilan de toutes les phases de la concertation publique."

Si les élus ont voté comme un seul homme, Bernard Périn s'est fait remarquer en s'exprimant contre ces délibérations, sur la forme et non sur le fond, réclamant au maire la mise en place d'une réunion d'information pour la population et les associations locales dans les quartiers concernés.

## Travaux et augmentations

■ **Surtaxe.**- La surtaxe intercommunale pour la participation de la commune aux charges du Syndicat intercommunal de la région toulonnaise pour l'évacuation en mer des eaux usées (S.I.R.T.E.M.E.U.) passe de 1,90 F le mètre cube à 2,50 F. En 1998, il faut s'attendre à une autre augmentation de 80 centimes à 1 F.

**Extension du réseau.**- Création d'un collecteur de 200 mètres sous la voie communale dite chemin du Rouquier. Montant des travaux T.T.C. : 385.058,54 F. Il y aura mise en appel d'offres ouvert.

**Réseau d'assainissement.**-

Les réseaux d'assainissement du chemin du Bord de mer, du chemin de La Seyne à Bastian et de la rue Nicolas Chapuis/avenue Pierre Fraysse seront étendus. Coût prévisionnel des travaux respectifs : 538.967,43 F, 134.776,53 F et 87.555,60 F. Là encore, il y aura appel d'offres ouvert.

**Indemnisation.**- La Sodhexo a présenté une facture de 63.591,01 F à la mairie, montant des repas prévus mais non consommés en raison des mouvements de grève de l'année dernière qui avaient affecté les services publics, dont la mairie

seynoise. La Ville s'acquittera de sa dette.

**Augmentation.**- La première heure de stationnement au parking Martini a été augmentée d'un franc. les tarifs étudiants et écoles Ste-Thérèse et Martini restent les mêmes. Idem pour les horodateurs.

**Mytiliculteurs.**- Le conseil s'est prononcé en faveur de l'occupation temporaire de terre-pleins portuaires sur le site Marepolis par "Les bassins de la baie du Lazaret", l'association des mytiliculteurs et par la société "Astrée électronique".

M.L.M.

**Décapitation.**- Samedi, le joyeux cortège du père Noël s'est heurté à quelques obstacles imprévus. Après une première moitié de parcours avalée sans difficulté, le défilé s'est disloqué une première fois au moment de négocier l'épique virage de la place Daniel-Perrin. Deux voitures négligemment abandonnées sur les trottoirs, il n'en fallait pas plus pour immobiliser le premier char suivant la calèche du père Noël, sur lequel trônait un gigantesque joueur de fifre confectionné en trois semaines par l'atelier d'insertion de l'association Gaspar. Au prix de quelques manœuvres plus ou moins contrôlées, on est quand même reparti. Mais en s'engouffrant dans la rue Parmentier à vive allure pour rattraper la tête du cortège, le char était cette fois complètement décapité, sous le porche situé en bout de rue avant d'entrer sur le quai Saturnin-Fabre. Le périple pouvait se poursuivre avec un char à l'esthétique passablement modifiée, mais la douloureuse expérience incitait l'organisation à modifier l'itinéraire lors de la seconde boucle.

**Sable.**- Après celle posée hier (voir la précédente chronique "Pif Paf"), nous avons décidé de mettre une deuxième couche de sable sur la place Daniel-Perrin. Juste pour signaler que les amateurs de jeu de boules ne sont pas les seuls à lorgner sur ce site. Le fourgon de l'U.S.C.A.S., qui abrite la borne informatique du jeu "Tip top" y campe régulièrement. On n'a pas vérifié si celui-ci est équipé de la transmission intégrale 4 roues motrices pour arpenter ce mini désert du Ténére...

## Notez-le

**L'A.M.I.A.N.S.**- L'association du maintien des intérêts des anciens salariés de la Navale de La Seyne, informe ses adhérents qu'à l'occasion des fêtes les bureaux seront fermés à partir du lundi 21 décembre, à 12 heures ; les permanences reprendront le lundi 6 janvier à 9 heures.

Ce lundi 23 décembre, place Daniel-Perrin, seront installés des jeux pour enfants (structures gonflables).

Marianne LE MONZE